

QUELS SONT LES MEILLEURS
MOISSONNEUSES,
RATAUX
ET FAUCHEUSES?

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

REVUE GÉNÉRALE

(23 avril 1881)

France

Une division navale au complet s'est hier donné la peine de bombarder quelques Tunisiens dans un fort ruiné ; après quoi, elle a pris possession de sa glorieuse conquête, et le télégramme qui en relate les prodiges a soin d'ajouter qu'on a crié trois fois « Vive la république ! » et joué beaucoup la « Marseillaise ».

Tout ça n'est pas très fier. D'autre part, vingt-deux mille hommes assaillent à la fois une tribu dont la population tout entière ne s'élève pas au tiers du chiffre des attaquants, soldats européens disciplinés.

Ce sont là faciles triomphes pour la république. Mais elle est manacée d'affaires plus sérieuses.

Dans la Tunisie et l'Algérie, les populations arabes semblent obéir à un mot d'ordre ; des agents de sociétés musulmanes traversent en tous sens le pays. Il est probable que le massacre du colonel Platter et de son escorte est un incident de cette conspiration. Cette conspiration a un chef, un centre, une organisation. Le chef est un Arabe du nom de Snoussi ; il réside sur la côte de la Cyrénaïque où il se trouve en relations avec l'Europe par les navires italiens. Ce Snoussi est un saint, un ascète, on l'appelle le Prophète ; il s'appelle l'Antéchrist. Sa renommée s'est étendue au loin, plus de cent associations sont réunies sous sa direction et lui obéissent aveuglément. C'est un chef de tribu indépendant, il a une garde nombreuse, cinq cents chameaux et tout le matériel d'une grande existence. Il est sous la vassalité du pacha d'Egypte et échappe par sa force même à toute surprise, prêt d'ailleurs à transporter son camp si les circonstances l'exigent. Le bey de Tunis ne peut le surveiller que très imparfaitement.

Ce prophète, cet Antéchrist annonce que 1881 est la grande année, l'année du triomphe de l'Islam en Afrique et de l'expulsion des Français. Le mouvement est exclusivement religieux. Snoussi n'est pas un guerrier comme Abd-el-Kader, c'est, nous l'avons dit, un ascète. Il fait uniquement appel au fanatisme religieux. Si l'islamisme décroît en Europe, les observateurs attentifs ont pu s'apercevoir qu'il n'en était pas de même en Afrique. Là, c'est le progrès de l'Islam qui est appréciable. Il se développe dans l'intérieur de l'Afrique, cela est incontestable. Nous ne nous apercevons pas qu'il ait baissé dans notre colonie et autour de nous. Le gouvernement français, depuis 1830, a favorisé l'islamisme ; nos princes possèdent la première pierre des mosquées.

L'expédition de Tunis paraît devoir être, de plus en plus, pour la république, le pendant de ce que fut celle du Mexique pour l'empire. Gare au coup de tonnerre.

Angleterre

Après les funérailles de lord Beaconsfield, —auxquelles M. Gladstone

s'est fait le tort de ne pas assister, — l'admiral Bradlaugh est venue résusciter l'émotion en Angleterre. Nous n'insisterons pas sur les détails des deux séances orageuses où le député athée s'est si piteusement montré, jusqu'à offrir de prêter le serment religieux, qu'il avait refusé si hautainement, à un Dieu auquel il affecte de ne pas croire. Cette manœuvre honteuse n'a fait que justifier et augmenter l'indignation de la majorité, et bon nombre de libéraux purs se sont joints à elle pour ordonner l'expulsion de l'homme à scandale. L'attitude de M. Gladstone en cette occurrence a été vraiment piteuse. Celui qui lutait si âprement contre les Irlandais n'a pas osé accepter de partager la responsabilité d'une mesure où il était d'avance couvert par un vote de majorité. Du reste, son discours et celui de M. Bright, l'avaient engagé de la manière la plus fâcheuse, et, par suite du vote, le cabinet pourrait être tenu de se considérer comme mis en minorité formelle. Quoi qu'il en soit, le voici fort diminué.

Nous devons remarquer, quant aux motifs qui ont décidé du vote de la Chambre, que l'athéisme plus ou moins réel de M. Bradlaugh n'est pas la seule vice rédhibitoire qui ait frappé l'attention du Parlement. M. Bradlaugh est l'auteur de livres où la doctrine malthusienne sur ce qui concerne les moyens « de ne pas arriver à une augmentation trop rapide des familles » se trouve développée avec un soin et un luxe de détails tout particuliers. Cette audace atteinte à la morale familiale est demeurée profondément gravée dans le cœur de beaucoup d'Anglais, et l'auteur flegmatiquement cynique de ces chapitres antichrétiens et antinaturels reçoit aujourd'hui le juste salaire de ses œuvres. Mais le sens britannique ne permettait pas au Parlement de faire une allusion publique à un sujet d'une nature aussi délicate.

Suisse

On pense que c'est à Vienne que se réunira — si elle se réunit — la conférence internationale relative à la réglementation du droit d'asile.

À propos des républicains, de leurs prouesses et de leurs amis, on s'était trop hâté de féliciter le gouvernement de Genève de la résolution prise par lui (disait-on) d'interdire l'affichage d'une protestation de l'« Internationale » contre l'exécution des assassins du Czar.

Cette protestation a bel et bien été affichée, et avec le visa préalable du gouvernement genevois, qui s'était borné à exiger la suppression, dans le placard, « de tout terme illégal ou injurieux ».

Le « Nord » assure que ce qui reste suffit pour constituer une démonstration « singulièrement déplacée, en tant surtout qu'elle est revêtue du visa d'une autorité régulière ».

Notre confrère fait remarquer, en outre, que cette protestation contre des actes « qui ne se voient plus dans les pays civilisés », c'est-à-dire l'exécution capitale de femmes, repose sur une fausse allégation. Lors de l'assassinat du président Lincoln, une femme, Mme Surratt, complice

secondaire des auteurs du crime, fut condamnée à la potence, et tous les efforts de sa famille pour obtenir sa grâce demeurèrent infructueux.

La presse suisse est presque unanime à blâmer le gouvernement de Genève, et surtout M. Hérédier, chef du département de « justice et police » d'avoir approuvé l'affichage de la protestation révolutionnaire. Il n'est pas impossible que cette énormité attire quelque désagrément à la Confédération.

Turquie

Le Conflit turco-albanais est décidément chose sérieuse. Les rencontres des 20 et 21 avril entre les bandes d'Ali-Pacha de Gussinje et les troupes de Dervich Pacha ont été de chaudes affaires. Dervich est resté maître du terrain ; mais les Albanais occupent la ligne ferrée de Prestina-Diako, et font appel à toutes les tribus pour conquérir la liberté et l'indépendance de l'Albanie.

Il s'agit d'une véritable guerre de sécession de l'Albanie, dans laquelle les tribus grecques et orthodoxes et la puissante tribu catholique des Mirdites, dont Dib-Doda est le chef, sont disposées à faire cause commune, les armes à la main, avec ces tribus qui ont embrassé l'islamisme depuis des siècles, et dont le fanatisme musulman est des plus farouches.

Italie

La « Fanfulla », généralement bien renseignée, dit que ces jours derniers, aussitôt que le ministère eut retiré sa démission, il y a eu échange actif de communications télégraphiques entre le cabinet des affaires étrangères et l'ambassade d'Italie à Londres.

Le ministère s'occupe d'obtenir du cabinet britannique des déclarations explicites sur la question tunisienne, afin de pouvoir donner la semaine prochaine des explications rassurantes à la Chambre.

La catastrophe de Chio

On écrit au *Figaro* :

Rebâtie par les Génois, au Moyen-Âge, Chio n'a que des rues étroites et tortueuses, d'où les habitants n'ont pu s'échapper, au moment des horribles secousses. Ils ont été presque tous écrasés en voulant se sauver, vu l'exiguïté des issues.

Les personnes qui possèdent de vastes jardins, des cours, ont été épargnées, ainsi que celles demeurant près de la place publique ou sur les quais.

Malheureusement, quand l'effondrement a été consommé, quand les maisons, en ruines amoncelées, ont eu recouvert des milliers de cadavres et de blessés, aucune mesure de sauvetage n'a été prise par l'administration turque. Chacun songeait à soi sans s'occuper du voisin.

Il n'y a guère que le vice-consul de France qui ait eu le courage de traverser la ville d'un bout à l'autre pour se rendre compte de l'état de ses nationaux et protégés, et voir si le pensionnat et les écoles n'avaient pas besoin de ses secours.

Si la nonchalance turque avait

pris des mesures énergiques, on eût pu sauver un nombre considérable de victimes. Songez que la garnison musulmane de Chio compte 400 soldats, marins, artilleurs et gendarmes. Mais le gouverneur Sadiq-Pacha et tous les fonctionnaires turcs placés sous ses ordres, étaient tranquillement rangés au bord de la mer contemplant placidement les désastres, sans s'occuper en aucune façon de leurs administrés ensevelis sous les décombres, à quelques pas d'eux.

Donc, le dimanche au soir, pas un secours !

Les secousses ont continué toute la nuit, avec des grondements formidables. Quelles angoisses et quels denis ! Ça et là, on entendait une maison tomber avec fracas, puis tout renaissait dans un silence lugubre interrompu par les cris plaintifs des mourants.

On comptait pourtant beaucoup sur ce Sadiq pacha. Il faut croire qu'il a été atteint, à la première secousse, de la folie de la peur et de l'indécision.

Heureusement pour nous, les Français se sont montrés là ce qu'ils sont partout, empressés à venir en aide aux malheureux, et courageux au possible ! Le consul de France à Smyrne, prévenu par le câble du désastre qui venait d'arriver, a envoyé aussitôt le « Bouvet » à Chio.

Chose extraordinaire et honteuse : les marins français furent accueillis très froidement par le pacha, qui se promenait toujours au bord de la mer.

Mais sans attendre ses salutations, le commandant du « Bouvet » s'est mis en demeure d'établir une ambulance.

Les premiers soins ont été donnés par le docteur du bord, dont le dévouement a été au-dessus de tout éloge. Puis, les matelots divisés en deux équipes, ayant à leur tête les officiers, et dirigés par l'ingénieur du Vilayet accompagné de ses ingénieurs ordinaires, ont pénétré les premiers dans l'intérieur de la ville.

Les premiers travaux ont été couronnés immédiatement de succès, et il fallait voir la joie de nos marins chaque fois qu'ils arrachaient un des ensevelis à la mort.

Stupidement, la population musulmane regardait faire, blême de peur, et d'une peur quasi-religieuse, les courageux sauveteurs, trop peu nombreux, hélas ! Ils n'étaient que cinquante en effet, et il eût fallu être mille.

Le lendemain, les Smyrniotes nous ont encore envoyé des secours. La ville de Smyrne a été admirable, et a droit à toute notre reconnaissance.

Toutes les nations maritimes importantes nous ont envoyé des bâtiments de guerre au fur et à mesure que leurs ambassadeurs avaient connaissance du désastre : l'Angleterre, les États-Unis, l'Autriche rivalisent de zèle partout où il y a un danger à courir.

Des Sœurs Saint-Vincent de Paul sont aussi accourues ; elles rendent des services incomparables. La Grèce a envoyé de suite un bâtiment, mais

Sadiq pacha n'a permis de descendre qu'aux médecins. Les matelots sont consignés à bord. Il paraît qu'on a peur que les marins grecs ne s'emparent de l'île de Chio !

Le sultan a décrété des mesures à Constantinople. Midhat-Pacha, gouverneur de Smyrne a été aussi à la hauteur de la situation.

Seules nos autorités locales ont été désolantes. Même incurie dans les mesures d'hygiène que pour le sauvetage. Les cadavres sont accumulés, il y a de quoi gagner la peste.

En vous envoyant ce court récit à la hâte, nous supplions l'Europe de venir au secours de nos survivants !

La ruine de Chio est complète ; tout est englouti. Hommes, femmes, enfants, tués et morts de faim, ont laissé des parents affolés de douleur, qui ne peuvent même plus travailler, car les champs sont envahis par les ruines.

VARIÉTÉS

L'ÉDUCATION DANS LA FAMILLE

III

Un troisième moyen d'éducation dans la maison paternelle et qui contribue puissamment à former l'enfant, c'est la vie quotidienne avec ses aspects variés et ses rapports multiples.

L'enfant est tellement frappé de tout ce qui arrive d'heureux ou de malheureux à ses parents que souvent les impressions qu'il en éprouve ne s'effacent plus jamais. On comprend sans peine combien un pareil spectacle influe sur l'éducation d'un enfant. Mais ce qui est plus important encore, c'est la manière dont les parents envisagent et supportent le bien ou le mal qui leur arrive.

L'enfant s'aperçoit-il que la fortune, les richesses, les honneurs rendent ses parents orgueilleux et durs ; remarque-t-il que ses parents ne regardent les biens de ce monde que comme des moyens de satisfaire leurs plaisirs et leurs goûts frivoles ? Evidemment que lui aussi, il envisagera toutes ces choses de la même manière. Au contraire, l'enfant voit-il que la joie, le bonheur sont rapportés à Dieu, que ses parents ne manquent jamais de remercier Celui qui les bénit et les comble de ses bienfaits, qu'ils considèrent les biens de ce monde comme un dépôt dont ils devront un jour rendre compte, comme un moyen de faire du bien au prochain et de glorifier le nom de Dieu ? Il grandira naturellement dans les mêmes dispositions et les mêmes sentiments.

D'un autre côté, si le malheur, la souffrance n'excitent chez les parents que murmure, désir de vengeance, et ne les portent qu'à rechercher les moyens, quels qu'ils puissent être, de se débarrasser, nécessairement cette manière d'agir doit inspirer à l'enfant la pensée que les pertes, les douleurs, ne sont propres qu'à abattre l'homme, qui a le devoir de se débarrasser par tous les moyens possibles. Mais si, au lieu de se plaindre et de se désespérer, les parents reçoivent avec soumission les croix que Dieu leur envoie, et les supportent avec résignation comme des épreuves de nature à les rendre meilleurs, s'ils lèvent les yeux et les mains vers le ciel pour bénir et prier la main qui les frappe, s'ils s'écrient avec Jésus-Christ : « Mon Père, que ce calice s'éloigne de moi, s'il est possible ; qu'il en soit néanmoins non comme je veux, mais comme vous le voulez » oh ! alors l'enfant, témoin d'un pareil spectacle, doit se pénétrer des sentiments les plus nobles et les mieux faits pour le

préparer aux épreuves quelquefois si cruelles de la vie.

Sans doute, les influences de la famille dont nous avons parlé jusqu'ici, sont exercées par les parents et reçues par les enfants d'une manière tout à fait passive. S'ensuit-il qu'elles ne puissent avoir pour but direct d'élever les enfants pour leur véritable destinée ? Non. L'amour des parents pour leurs enfants est-il sanctifié par la loi, les regardent-ils comme un bien reçu de Dieu, qui en est et reste le propriétaire légitime et éternel, alors cet amour ne se manifestera pas seulement par des démonstrations extérieures et sensibles, mais il sera constamment guidé par la pensée que Dieu est la fin de l'homme, et la vie éternelle sa récompense.

Ainsi, les parents mènent-ils une vie de foi et de charité, leur exemple donnera nécessairement la même direction à l'âme de leurs enfants ; leur conduite, dans les choses de ce monde, est-elle conforme à la volonté de Dieu, se regardent-ils comme simples dépositaires envers l'Auteur de toute chose, les sentiments des enfants prendront la même direction et se développeront dans le même sens.

S. Stolz.

Histoire

JULIEN L'APOSTAT

Julien avait gouverné la Gaule avec sagesse durant sept ans ; au moment de conduire son armée au delà des Alpes et de commencer la guerre civile, il offrit en secret un sacrifice à Bellone [361]. Tout se préparait pour une lutte à main armée entre lui et Constance, lorsque ce dernier mourut. Tout l'empire se soumit à Julien.

Le paganisme remonta sur le trône avec l'empereur apostat, et l'ère des persécutions fut un moment rouverte.

Mais ce fut surtout par la ruse, la séduction, le ridicule et la calomnie la plus infâme, que Julien s'attacha à détruire la foi.

Adonné à la superstition et à la magie, se croyant en rapport avec les divinités de l'Enfer et de l'Olympe, l'empereur donna au monde le triste spectacle de la révolte contre la vérité. Il revêtit le manteau des Stoïciens, porta comme philosophe la barbe longue, et manifesta hautement l'intention de restaurer le paganisme.

Julien eut des qualités brillantes, de l'esprit, de l'instruction, de la tempérance, du courage, quelquefois même de la générosité ; mais ces qualités étaient gâtées par la vanité et l'ostentation.

Tout en proclamant la tolérance, il prit contre les chrétiens les mesures les plus vexatoires ; il y eut des confesseurs et des martyrs à Gaza et à Ascalon. Julien interdit aux chrétiens d'enseigner les belles lettres, de plaider et de se défendre en justice, et il dépouilla leurs églises.

Il prétendait obliger les chrétiens à pratiquer les conseils évangéliques : la pauvreté, le support des outrages.

Pour donner un démenti aux prophéties, il voulut rebâtir le temple de Jérusalem, mais il en fut miraculeusement empêché.

Dieu permit que cette épreuve ne durât que deux ans. Dans une expédition contre la Perse, Julien soumit l'Arménie et la Mésopotamie, franchit le Tigre, prit Ctésiphon, et s'avança dans l'Assyrie ; ce pays ayant été dévasté par l'ennemi, Julien voulut revenir en arrière ; mais il fut blessé par un cavalier perse, et mourut la nuit suivante, en subissant la douleur d'être vaincu par le *Gathien*, dont il avait profané les autels [363].

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

22 Mai 1881.—No 32

LES COMPAGNONS DU DÉSPOIR

Par A. de Lamothe

[Suite]

« Nous n'y étions pas trop surveillés, puisque nous avions la liberté de chasser pour notre compte dans la forêt quand notre travail était terminé.

« Je m'étonnais de cette facilité et plus encore de la régularité avec laquelle mes compagnons revenaient chaque soir au pénitencier.

« Dis donc, dis-je un jour à Michel le Roux, si au lieu de rentrer aujourd'hui à la nuit nous ne rentrions pas...

« Eh bien après ?

« Tu ne comprends pas ?

« Non.

« On pourrait s'enfoncer dans le bois ?

« S'enfoncer dans la boue, dans un marais à caïmans ou dans une fosse à termites, oui s'enfoncer, c'est bien le mot.

« —Et gagner la Guyanne Hollandaise.

Il se mit à me regarder avec pitié et me dit :

« —Ah ça, tu crois donc que les anciens ont attendu ton arrivée pour que cette idée leur vint à l'esprit ?

« Je ne dis pas.

« —Et que s'il était possible de s'évader, moi, Michel, je serais ici ?

« —Chacun peut avoir son idée, combien qu'il y a donc d'ici à la Guyanne Hollandaise.

« —Cent lieues de vases molles, rien à manger, vingt mille caïmans, cent mille serpents, et un milliard de marigouins.

« —Allons, tout ça c'est des bêtises, veux-tu venir avec moi ?

« —Écoute-moi, Mulasse, me répondit-il, t'es un imbécile n° 1, un enfant qui ne connaît pas ta droite de ta gauche, quand tu auras vu des évadés tu seras guéri de penser à la fuite, moi j'en ai vu ils ne rentreront pas, nous pensions que toute la gendarmerie allait se mettre à leurs trousses, ah ! bien oui, le commandant lève les épaules au rapport et dit : ces pauvres diables sont encore plus à plaindre qu'à blâmer.

« Trois jours se passent, puis quatre, nous disions entre nous : organisons-nous pour décamper, si c'est pas plus difficile que ça, c'est pas la peine de se gêner. Mais voilà que le cinquième jour, de grands diables de sauvages arrivent traînant après eux,

non pas trois hommes mais trois squelettes n'ayant que la peau et les os, couverts de boue et de sang, nos camarades.

« —Pourquoi les ramenaient-ils ? demandai-je à Michel.

« —Parce que pour chaque évadé, ils touchent 25 francs de prime ; et quand les sauvages n'ont pas trop faim, ils les reconduisent au lieu de les manger.

« —Diable, pensais-je en moi-même encore une chance de moins.

« —Le commandant, continua Michel, nous fit réunir, nous pensions que c'était pour nous faire assister à la bastonnade, nous nous trompions.

« —Condamnés, nous dit-il, voilà trois des vôtres qui ont voulu s'en sauver, ils étaient quatre, les caïmans en ont dévoré un. Vous voyez dans quel état sont les autres. Le règlement m'autorise à les faire bâtonner jusqu'à la mort. Moi je leur pardonne en liberté, donnez-leur quinze jours de vivres, et qu'on les lâche dans les bois, je leur permets de recommencer. Dites donc, vous autres, le voulez-vous ?

« —Plutôt mourir, sous le bâton, répondit le borgne, commandant, ayez pitié de nous, et faites-nous rendre nos chaînes ; nous avons tâté de l'évasion, à présent nous n'en voulons plus.

« —Et les autres ? que dirent-ils ?

« —Ils se consultèrent un moment, puis ils répondirent : assez comme

cela qu'on nous envoie au chantier.

« —Alors tu es bien décidé à ne pas partir ?

« —Vois le grand borgne, s'il veut en être, j'en suis tout de même.

« —Ça me va, je lui parlerai.

« —Je le vis en effet le lendemain, et je lui fis des propositions.

« —Merci, fit-il, j'ai goûté de la sauce, je n'en veux plus.

« —Quinze jours s'écoulèrent, j'avais toujours mon idée, enfin j'en embauchai deux autres, et je décidai Michel à se joindre à nous.

« Il nous fallut encore quinze jours pour amasser les bois qui nous étaient nécessaires et les cacher dans les lianes pour, ensuite, les assembler et en faire un radeau, car, si le Kourou n'est pas plus large que la Seine, il est très-vaseux, et fourmille de caïmans, nous n'aurions pas pu nous mettre dans l'eau sans avoir une jambe coupée.

« Nous attendîmes ensuite la distribution des vivres ; elle a lieu deux fois par semaine et chaque homme reçoit à la fois quatre rations, de plus nous avions chacun mis de côté une bouteille pour emporter de l'eau.

« La nuit venue, nous nous dirigeâmes vers le fleuve en marchant dans la vase jusqu'à mi-jambe, enfin nous atteignîmes le bord, des lianes nous servirent à attacher les pièces du radeau ; avec nos sabres d'abattages nous coupâmes quatre perches et nous lançâmes l'embarcation.

« L'eau était si basse sur le bord qu'elle ne pouvait pas flotter ; l'Eveillé et moi, nous descendîmes dans la boue pour la pousser ; au bout de cinq minutes, Michel, qui était à l'avant, cria : embarquez, nous y sommes ; je sautai sur le radeau, l'Eveillé en fit autant, mais il ne réussit qu'à demi, car il me tendit la main en me disant : aide-moi.

« Je venais de lui prendre le poignet et je tirais de toute ma force, quand tout-à-coup il poussa un rugissement en retombant sur les pontrelles.

« —Qu'est-ce ? demandai-je.

« —Oh ! fit-il en gémissant, je suis un homme mort.

« —Comment mort ?

« —Oui, dit-il, j'ai la jambe coupée. Je me baisai pour la lui tâter, croyant qu'il voulait nous effrayer, mais quand j'arrivai au-dessous du genou je ne trouvai plus rien, et je sentis quelque chose de chaud qui me coulait sur les mains.

« Le pauvre diable, un caïman lui avait coupé net comme un rasoir. Cela le avait mis en appétit ; à la lueur de la lune, nous les vîmes bientôt qui nous suivaient levant leurs museaux pointés et faisant claque leurs mâchoires.

« C'était mal commencer.

« Nous atteignîmes cependant l'autre rive sans nouvel accident, et nous mîmes pied à terre au milieu des roseaux.

« L'Eveillé n'avait pas perdu connaissance et continuait à se plaindre ; il nous supplia de le transporter hors de l'atteinte des crocodiles mais vous comprenez que c'eût été perdre du temps inutilement. Pour le faire taire, Michel lui promit tout ce qu'il voulait, et quand nous eûmes transporté toutes nos provisions au bord, d'un coup de pied il repoussa le radeau qui s'en alla à la dérive, emportant avec lui le blessé qui nous chargeait d'imprécations et poussait des hurlements.

« A dire vrai, cela ne dura pas longtemps ; le radeau, arrêté par quelque rocher, chavira sans doute car nous entendîmes deux ou trois cris étouffés ; un grand fracas d'eau battue par la queue des monstrueux lézards, puis tout fut fini.

« Nous n'étions plus que trois, mais nos rations étaient augmentées et nous trouvâmes que la perte de notre camarade nous était, après tout, moins nuisible qu'utile.

« Nous marchâmes trois jours durant à travers le bois ; il était moins touffu, mais impénétrable aux rayons du soleil, et en certains endroits si embarrasé de lianes que, pour nous faire un passage, il fallait toujours avoir le sabre à la main.

(A suivre.)

SOMMAIRE

Evénement général.
La catastrophe de Chlo.
Variétés.
Histoires.
Fait divers.—Les compagnons du désespoir.—[A suivre].
Lettre de Mgr l'Archevêque de Québec.
Les changements ministériels.
Echos des Etats-Unis.
Cérémonie imposante.
Petites nouvelles.

ANNONCES NOUVELLES

Excursions à prix réduits.—D. Pottinger.
Une assemblée publique dans les intérêts généraux de la tempérance.
Jesse Joseph, Jnr, 59, rue Dalhousie, Basse-Ville, Trouvée.

CANADA

QUÉBEC, 23 MAI 1881

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 20 mai 1881.

Mgr I. BOURGET,
Archevêque de Martianopolis.

MONSIEUR,

La lettre de Votre Grandeur en date du 10 courant, qui a paru dans les journaux d'hier, ne m'est arrivée que ce matin et je me fais un devoir d'y répondre.

1. J'ai dit dans ma lettre du 12 courant que je regardais la votre du 6 "comme une déclaration de guerre à l'Université Laval, à la presque unanimité de l'épiscopat de la Province, en particulier à celui qui aujourd'hui gouverne le diocèse de Montréal, et au Saint-Siège lui-même."

Votre Grandeur me répond : Si cette antienne est vraie, vous avez raison. Monseigneur, d'éprouver un chagrin accablant et d'être stupéfait d'un profond étonnement. Car je comprends que je serais vraiment digne d'anathème si je marchais dans une aussi mauvaise voie... Vous savez que je ne sais pas déviser ma pensée et que je la dis franchement sans aucune acceptation de personnes. Tout cela peut prouver que Votre Grandeur est de bonne foi ; mais ne démontre nullement que mon antienne soit fautive.

2. Votre Grandeur se plaint de n'avoir pas été comprise.

Vient pour appuyer cette plainte un long plaidoyer dont voici tout le fond réduit en peu de mots par Votre Grandeur elle-même : ce que j'étais lorsque je combattais ouvertement les combats du Seigneur sous le drapeau de mon Archevêque et en marchant dans les rangs de mes compatriotes, je le suis encore au fond de ma chère solitude. J'avoue franchement que je ne puis comprendre comment aujourd'hui Votre Grandeur combat sous le drapeau de l'Archevêque et des suffragants de la province ecclésiastique de Québec. Le seul évêque titulaire qui aujourd'hui ne combat pas de cette manière, se trouve donc indirectement condamné par Votre Grandeur dans ce passage.

3. Voici ce que j'ai à dire pour montrer que la solitude ne m'a pas rendu féroce et sauvage, au point où je serais sans doute arrivé, si j'en étais venu jusqu'à me mettre en guerre avec mes anciens compagnons d'armes, et même avec le commandant des armées du Seigneur que j'ai tant aimé et vénéré....

J'étais fatigué de ces luites incessantes, je soupirais après les charmes de la retraite.... Qui donc forçait Votre Grandeur à descendre dans l'arène ?

Mon devoir..... a été de lever des mains supplantes vers le divin pilote, qui semble dormir dans la barque de Pierre et de crier aussi fort que possible..... en lui disant avec larmes : Seigneur, sauvez-nous ; nous périssons. Personne ne songera à vous reprocher ces prières et ces larmes, qui sont certainement plus utiles à l'Eglise universelle et à celle de notre province en particulier, que ne peuvent être des lettres adressées publiquement à des diocésains de Montréal pour conseiller de tenir bon contre la volonté de leur évêque et du Saint-Siège.

Mon devoir..... a été d'exhorter ceux qui sont venus chercher des conseils et des consolations dans ma paisible retraite à se soumettre au décret du Saint-Siège, et à écouter avec une humble soumission les directions données par les pasteurs qui sont chargés du soin des âmes. Il faut avouer que ces sages avis donnés dans l'intimité n'ont pas toujours produit leur effet et qu'on a mieux aimé suivre les décisions données publiquement en sens contraire, notamment dans la lettre du 6 courant.

Mon devoir..... a été de conseiller à ceux qui croient avoir des droits à soutenir, de s'adresser humblement aux pasteurs pour qu'ils usassent, s'ils le trouvaient à propos, de leur autorité, pour remédier aux maux dont ils avaient à se plaindre et ensuite au Souverain-Pontife, qui est le juge suprême de l'Eglise pour les juger en dernier ressort. Conformément à cet excellent conseil, l'Ecole de Médecine s'est adressée aux premiers pasteurs et n'ayant pas reçu une réponse conforme à ses désirs, elle a eu recours au Souverain-Pontife. Pendant plusieurs mois le député de l'Ecole a plaidé sa cause de vive voix et par écrit et quoique l'Université ne fut pas représentée devant le tribunal, la cause de l'Université a paru, si claire et si juste que la succursale a été maintenue. Aujourd'hui cependant Votre Grandeur, dans ses lettres rendues publiques, semble dire à l'Ecole : "Si vous n'êtes pas contents de ces décisions de vos premiers pasteurs et du Souverain-Pontife, qui est le juge suprême de l'Eglise, parlant par celui qui est son organe autorisé pour cette province, vous avez en conscience, le droit de n'en tenir compte". Voilà ce que résulte du cas de conscience dans la lettre du 6 courant et du passage suivant de celle du 16 :

Mon devoir..... a été d'éclairer avec toute

la prudence possible] certaines consciences quand je me suis convaincu qu'on les égarait en leur représentant comme obligation de conscience ce qui ne l'était pas. En procédant de la sorte j'étais loin de croire que je me métais de l'administration du diocèse..... Si je ne me fais illusion, je crois avoir en agissant de la sorte, prévenu de sérieux embarras et de graves difficultés pour l'administration. Votre Grandeur oublie qu'on ne peut appeler de l'évêque diocésain qu'à son archevêque ou au Pape, comme Elle l'a reconnu Elle-même plus haut. L'évêque diocésain de Montréal dit à ses sujets : "J'obéis au Saint-Siège en appuyant la succursale et je veux que l'on suive mon exemple"; Votre Grandeur dit au contraire publiquement : "Je déclare que vous n'êtes pas tenus d'obéir à votre évêque qui vous égare." Voilà en trois mots tout le fond de ce cas de conscience et de ce passage. Dans mon humble opinion, c'est bien clairement se mêler de l'administration du diocèse et créer de sérieux embarras et de graves difficultés. Ce n'est guère le moyen d'aider, comme le dit Votre Grandeur, les diocésains à bien remplir les devoirs de la soumission et de l'obéissance dont ils font profession à l'égard de leurs pasteurs.

4. Si Votre Grandeur en doute qu'Elle interroge tous ceux avec qui j'ai été en rapport. Puisque Votre Grandeur affirme avoir donné en particulier certains avis, je ne puis ni ne veux les révoquer en doute. Toute la difficulté est de trouver un moyen de les concilier ensemble et avec les protestations répétées dans vos lettres du 6 et du 16 courant.

5. Me sera-t-il permis de faire observer à Votre Grandeur qu'elle semble vouloir produire de l'effet sur l'esprit de ses lecteurs en se montrant si chagrin et étonné, quand Elle leur signale les prétendues contradictions entre ses paroles et ses actes ; lorsqu'elle cherche à leur faire croire que je me mêle d'administration tout en disant que je m'abstiens ; lorsqu'elle témoigne une nouvelle surprise en m'entendant discuter et juger le fait de l'établissement de la succursale de Laval à Montréal et autres lieux. Tout homme qui parle ou écrit a nécessairement l'intention de produire quelque effet et je ne saurais jamais me persuader que Votre Grandeur, en publiant ses lettres, n'a pas voulu produire de l'effet ni arriver à une fin.

6. Toujours est-il admis que la législature n'a point à s'occuper de la succursale. Cette assertion gratuite, destinée à produire de l'effet, est fort contestable et sera contestée en temps et lieu. C'est là et alors aussi que sera discutée de part et d'autre la réponse du conseil privé, dont on prétend faire une machine de guerre contre les déclarations du Saint-Siège, qui a continué de soutenir la succursale, même après que le député de l'Ecole à Rome a soulevé cette objection.

7. Parlant de la réponse du conseil privé Votre Grandeur ajoute : Comme vous le voyez, Monseigneur, ce n'est pas moi qui ai jugé et qui ai jugé EN PARTIE, mais un tribunal compétent. Chose singulière ! Les partisans de l'Ecole contestent l'autorité du Cardinal Préfet de la Propagande, qui affirme clairement que la S. C. NE CESSERA CERTAINEMENT PAS DE SOUTENIR LA SUCCURSALE de Montréal ; puis, prenant une nouvelle balance et de nouveaux poids, ces mêmes partisans veulent faire passer comme une décision finale d'un tribunal compétent, un simple rapport du Secrétaire d'Etat, qui s'exprime d'une manière tout à fait dubitative sur la convenance et la justice d'accorder une nouvelle charte ! Le Cardinal affirme que la S. C. soutiendra toujours ce qui a été fait ; le Secrétaire d'Etat déclare ne vouloir pas chercher à éclaircir son doute et trouve plus court de recommander l'abstention jusqu'à nouvel ordre. Croira qui voudra que ce soit là un jugement.

8. Mais, continue Votre Grandeur, ce que je ne puis, ce semble, passer sous silence, c'est l'application du trop fameux jugement des Communes de France lancées contre les communautés : Vous, en novembre dernier et encore dernièrement, l'Ecole n'a-t-elle pas fait signifier à l'Université Laval de quitter Montréal, sous peine d'être poursuivie devant les tribunaux ? J'aime à croire que l'intention et le motif n'étaient pas les mêmes dans les deux cas ; mais le langage est absolument identique.

9. Votre Grandeur parle ensuite de cette multitude de pétitions qui sont adressées à la législature contre la passion du bill qui met en émoi toute la province. On a cru sans doute qu'on produirait de l'effet en faisant signer une multitude d'enfants et de personnes qui, peut-être croiraient signer autre chose, ou bien ne savent pas ce que c'est qu'Université, Succursale, Ecole de Médecine, etc. J'ai entendu un citoyen haut placé, favorable à la succursale, se plaindre de ce que l'on avait fait signer son fils âgé de 12 ans ! Je n'ai pas vu ces innombrables pétitions, mais je serais curieux de connaître le nombre de croix qu'elles contiennent. De toute cette multitude de personnes combien y en a-t-il qui interrogées sous serment pourraient répondre qu'elles avaient une idée bien nette et bien claire de la question ? On fait sonner bien haut le nombre des paroisses d'où sont venues des pétitions, mais on ne dit pas combien il y a de signatures. J'ai entendu dire que dans certaines paroisses il n'y en avait que trois ?

Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas un désordre et une espèce de scandale, de voir des prêtres signer et recommander de semblables requêtes contre la volonté bien connue de leur Ordinaire ? Un jour on demandera si Votre Grandeur par ses écrits n'a pas contribué à ce renversement de la discipline ?

10. Parlant des lettres et décisions venues de Rome, Votre Grandeur dit : Quelles graves et respectables que soient ces trois lettres, elles ne portent pas le sceau et le cachet de l'autorité pontificale. Car l'on n'y voit pas une décision officielle de la S. C. in sacro concilio, comme on dit, exprimant le sentiment de la majorité des Eminentes Cardinaux consultants de cette vénérable assemblée, formellement approuvée par le souverain Pontife. C'est pourtant ce qu'il faudrait pour trancher les présentes difficultés. J'ai déjà signalé avec quelle facilité Votre Grandeur amplifie

la portée d'un simple rapport fait à Sa Majesté, pour en faire un jugement final d'une autorité compétente ; à cette occasion, vous n'exigez aucune formalité, ni sceau, ni cachet de l'autorité royale, ni décision officielle de la majorité du Conseil privé, ni approbation formelle de Sa Majesté.

Tout est bon, tout est final, tout est écrasant, quand il s'agit d'un document qui paraît défavorable à la succursale ; mais ce n'est plus la même chose quand il s'agit d'une lettre du Cardinal préfet d'une Congrégation, favorable à l'Université ! Double poids et double mesure ! Je doute fort qu'à Rome on trouve bien exacte et bien respectueuse cette manière de procéder et cette défiance à l'égard de documents portant la signature du Cardinal Préfet et le contreseing du Secrétaire d'une Congrégation.

Je prie Votre Grandeur d'agréer l'assurance de mon respect et de mon dévouement.

† E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

Les changements ministériels

A la séance du cabinet qui a eu lieu samedi, avant le départ de Sir John A. Macdonald pour l'Europe, les changements suivants ont été faits dans le ministère. L'honorable James MacDonald, ministre de la justice, a été nommé juge en chef de la Nouvelle-Ecosse, pour remplir la vacance causée par la retraite de Sir William Young.

La nomination de M. Macdonald comme juge en chef sera bien accueillie dans la Nouvelle-Ecosse, dont il était l'un des avocats les plus remarquables. Sa nomination crée une vacance pour le comté de Picton qu'il représentait depuis 1858, et il y aura en conséquence une élection prochainement dans ce comté.

L'honorable sénateur McLellan, de Londonderry, remplace M. Macdonald dans le ministère, avec la charge de président du conseil privé, l'honorable M. Mousseau devient secrétaire d'Etat, et M. John O'Connor, redevient maître général des postes.

L'honorable M. McLellan, le nouveau président du Conseil représente au sénat la circonscription de Londonderry. Il a été membre des communes de 1867 à 1869 où il fut nommé sénateur. C'était un homme capable et fort estimé dans sa province.

Sir Alexander Campbell a été fait ministre de la justice. Cette position sans être incompatible avec la charge de sénateur, a le désavantage que le ministre de la justice ne peut répondre dans la Chambre des Communes à toutes les demandes qui sont faites concernant le ministère.

Nous croyons que cet arrangement n'est que temporaire et que dans les prochains changements on choisira le ministre de la justice dans la chambre des communes et dans la province de Québec.

Cérémonie imposante

Sept prêtres et trois sous-diacres ont été ordonnés prêtres, hier, à la grand-messe à l'église St-Roch de Québec. Mgr l'archevêque officiait. M. le Supérieur du Séminaire, M. Méthot était prêtre assistant, M. Od. Paradis curé de St-Anselme, et M. Plamondon, de l'église St-Jean-Baptiste, diacres d'honneur. M. Laflamme et Mathieu, diacres d'office.

Trente cinq prêtres assistaient à l'imposition des mains et il y a eu procession du clergé depuis le presbytère à l'église, avant et après la messe.

M. le G. V. Legaré a fait un éloquent sermon sur la dignité du prêtre et de la joie que doit produire une ordination des ministres de Dieu.

Voici les noms de ceux qui ont été ordonnés prêtres :

M. Herménégilde Bouffard, de St-Laurent Ile d'Orléans ; M. Gilbert Arthur Lemieux, de Notre-Dame de Lévis ; M. A. Arthur Vaillancourt, M. V. Odilon Marois et M. Edmond Paradis, de St-Roch de Québec ; M. L. Philippe Miville Deschênes, de Ste-Anne de la Pocatière et M. George Théodule Pelletier, de St-André de Kamouraska. Sous-diacres : M. Joseph Beaudoin, Louis Paradis, du diocèse de Québec, et M. Francis Bradley, de St-Jean N. B.

Nous lisons dans le Pionnier de Sherbrooke :

"Nous avons le bonheur de constater que toutes les difficultés ont été aplanies à propos des lots achetés par la compagnie de colonisation de la Puissance, dans les environs du Lac Mégantic, et sur lesquels se trouvaient des colons établis depuis quelque temps sans titre. Ces derniers vont pouvoir garder leurs propriétés et la compagnie aura la faculté d'acheter d'autres terrains à la place de ceux dont les ventes vont être ainsi annulées. Nous offrons, au nom des colons intéressés, nos plus sincères remerciements aux Révérends MM. Brassard, curé de St-Romain et Caron curé de St-Sébastien, pour les démar-

ches fructueuses qu'ils ont faites auprès des autorités afin d'amener cette heureuse solution.

DÉBATS PARLEMENTAIRES

Samedi, 21 mai, 1882.

La séance s'ouvre à 11 heures du matin.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'honorable M. Church présente un bill pour autoriser Dame Marie Anne Claire Symes, épouse de Napoléon Hughes Charles Marie Ghislain Maret, marquis de Bassano, héritière, instituée en vertu du testament de son père, feu George Burns Symes, écuyer, assisté de son époux et du curateur à la substitution, créée par le dit testament, à changer certains placements actuellement faits.

M. Boutillier présente un bill pour amender de nouveau le chapitre des statuts refondus du Bas-Canada.

M. l'Orateur, sur l'objection faite hier, par M. Gagnon, à la seconde lecture du bill pour changer le chef lieu du district judiciaire de Kamouraska, parce que le gouvernement met dans ce projet de loi, des dispositions qui se rapportent aux bills privés et qui doivent tomber sous la règle 51 de cette Chambre ; et qu'avais public aurait dû être donné dans les journaux, et les autres formalités pour bills privés, observées, décide contre l'objection de M. Gagnon.

L'honorable M. Mercier propose, que la résolution du comité catholique du conseil de l'instruction publique, passée le 18 courant, recommandant la passation du bill relativement à l'établissement des chaires d'enseignement de l'Université Laval dans la province de Québec, soumise à cette Chambre et lue ce jour, par M. l'Orateur, soit insérée dans les procès-verbaux de cette Chambre.

L'honorable M. Lorange propose en amendement. "Que tous les mots après "que" dans la motion soit effacés et remplacés par les suivants : "Que la résolution du comité catholique de l'instruction publique soit référée au comité des bills privés."

Et objection étant faite que la motion n'est pas dans l'ordre, M. l'Orateur décide qu'elle est hors d'ordre.

L'honorable M. Lorange propose : Que tous les mots dans la motion après "que" soient effacés et remplacés par les suivants :

"Que la résolution du comité catholique du conseil de l'instruction publique ne soit pas imprimée mais qu'elle soit référée au comité des bills privés."

Et le dit amendement était mis aux voix, il est adopté sur la division suivante :

Pour :—MM. Audet, Beaudet, Beaubien, Chapleau, Flynn, Fortin, Houde, Lavallée, LeCavalier, Lynch, Magnan, Marion, Murphy, Picard, Robertson, Sawyer, St-Cyr, Taitton, Tarte, Wurtelle.

CONTRE : MM. Bouthillier, Boutin, Joly, Lafontaine, J. Langelier, Langelier, Lovell, Mercier, Piquet, Rinfret, Ross, Sheyhn.

La motion principale telle qu'elle est amendée est alors adoptée sur la même division.

La chambre reprend les débats ajournés, hier, sur la motion de l'honorable M. Joly : qu'un comité spécial, composé des honorables MM. Irvine, Beaubien et Mercier et de MM. Mathieu et Beaudet soit formé, avec instruction de s'enquérir généralement de tout ce qui concerne le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, depuis le 1er novembre 1879 et de faire rapport avec pouvoir d'envoyer chercher personnes et papiers.

Sur motion de l'honorable M. Joly, les débats sont ajournés.

Les bills suivants sont séparément lus la seconde fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Bill pour incorporer le club de réforme.

Bill pour retirer les lettres patentes accordées à la compagnie des abattoirs de Montréal et pour autres fins.

M. Lavallée, député de Joliette, se lève alors et fait la déclaration suivante :

Jesuis informé d'une manière certaine et je crois pouvoir établir par des preuves satisfaisantes, que l'un des membres de cette chambre, l'honorable George Irvine, député de Mégantic et Conseil de la Reine s'est rendu responsable des faits suivants :

"Je déclare que le vingt-cinq mars mil huit cent quatre vingt un (22 mars 1881), l'honorable George Irvine, dans une vente forcée à l'enchère, savoir : La vente par le Shérif du chemin de fer Lévis & Kennebec et entré en conspiration, pour frauder les créanciers de cette compagnie est le gouvernement, en promettant, pendant les enchères même, à un nommé Robert Cowan, manufacturier de la cité de Montréal, et alors enchérisseur, par l'entremise de son avocat M. L. N. Benjamin, de lui payer la somme de mille dollars (\$1000 00), dans le but d'empêcher la vente du dit chemin d'atteindre un prix plus élevé ;

Qu'en conséquence, le dit Robert

Cowan, alors présent, a fait cesser d'enchérir après son offre de cent quatre vingt onze mille dollars (\$191,000 00) ;

Que le chemin de fer Lévis & Kennebec valait beaucoup plus que ce montant et que de fait, la somme de cent quatre vingt onze mille dollars ne représente pas même le subsidé que le gouvernement a payé à cette compagnie ;

Que l'honorable George Irvine a, lui-même déclaré, lors de l'enchère, que ses clients ou les personnes dont il soignait les intérêts, feraient monter l'enchère jusqu'à au moins la somme de cinq cent mille piastres et que le résultat des sus enchères de M. Cowan serait de faire payer un montant considérable comme commission de la Couronne ; qu'il, le dit George Irvine, ci-devant procureur-général et actuellement conseiller de la Reine, savait que cette commission sur les enchères aux ventes judiciaires, contribue au revenu de la Province, que son action répréhensible a ainsi privée d'une somme considérable ;

Que de fait, la compétition a cessé immédiatement après cette offre de mille piastres et que le chemin de fer de Lévis et Kennebec, a été adjugé à l'enchérisseur suivant, pour la somme de cent quatre vingt onze mille piastres ;

Que dans l'après-midi du même jour, l'honorable George Irvine a payé lui-même de sa main, la somme de mille piastres à M. Cowan ou à son représentant ;

Que cette transaction est contraire à la loi et entachée de fraude ; qu'elle fait perdre des revenus au gouvernement et aux créanciers de la dite compagnie ; et attendu qu'elle a été faite par un membre de cette Chambre, elle est de nature à jeter du discrédit sur la législature de la province de Québec ;

Qu'au moment où le dit George Irvine empêchait ainsi l'enchère pour la vente du chemin de fer de Lévis et Kennebec, il travaillait activement à un projet d'amalgamation du dit chemin avec un autre chemin de fer, ce projet devant requérir l'action de la législature dont le dit George Irvine est un des membres ;

Que de fait, le dit George Irvine a déjà pris une part active, dans le comité des bills privés, dont il fait partie, à un projet de loi sanctionnant la dite amalgamation et ne laissant aux créanciers de la dite compagnie du Lévis et Kennebec pour payer leurs réclamations que le montant de l'enchère réduite comme susdit par l'action du dit George Irvine.

V. P. LAVALLÉE.

Québec, 21 mai 1881.

Après discussion sur cette déclaration la chambre s'est ajournée à vendredi prochain.

Echos des Etats-Unis

Du Travailleur :

Dans une lettre adressée au *Drapeau National*, M. l'abbé F. X. Chagnon, missionnaire à Champlain, N. Y., donne son approbation à l'idée émise par M. l'abbé Audette, il y a quelques semaines, de réunir les Prêtres Canadiens des Etats-Unis en convention. Il est entendu, dit M. l'abbé Chagnon, qu'un appel sera fait, cette année, à tous les missionnaires de se réunir fraternellement à la résidence du missionnaire de Champlain et d'y jeter les bases des futures conventions des prêtres Canadiens.

A Glens Falls, N. Y., il y a une rue Montclair, dans la plupart des villages manufacturiers il y a des "Petit Canada." A Spencer, un quartier s'appelle "Manitoba." A Worcester, nous avons les rues Lamartine, Lafayette et Lodi. A Manchester, il y a la rue Beauport. Peu à peu, l'influence française-canadienne se fait sentir.

Sur l'instruction en général

L'instruction est le premier besoin de l'homme social ; elle est au moral ce que la respiration est au physique ; c'est elle qui forme la base la plus solide des sociétés, les liens les plus doux entre les hommes ; elle dirige leurs désirs vers le beau, l'honnête, et le bon, ou en d'autres termes, vers l'agréable, le juste, l'utile ; elle met des bornes à nos besoins, anime et prolonge nos joissances, et son code est celui du bonheur public et individuel.

On n'est point obligé d'être savant dans toute l'étendue du mot, mais tout le monde doit et peut avoir quelque instruction ; et il n'est plus permis aujourd'hui, même aux cultivateurs les plus pauvres de ne pas savoir lire, écrire, et compter.

(VIARD.)

Petites nouvelles

PREMIÈRES MESSSES.—M. l'abbé V. Odilon Marois a dit, ce matin, sa première messe à la chapelle des Ursulines. Il était assisté de M. l'abbé C. A. Marois de l'archevêché. M. l'abbé A. A. Blais D. D. a prononcé un éloquent sermon.

M. l'abbé Edmond Paradis a dit sa première messe, ce matin, à l'Hôtel-Dieu, assisté par son oncle M. l'abbé O. Paradis, de St-Anselme, M. l'abbé Vaillancourt, à la congrégation de St-Roch et M. l'abbé Deschênes à la chapelle des sœurs de la Charité.

"LE COURRIER."—Demain, jour de la Fête de la Reine, le *Courrier* ne paraîtra pas.

LE DINER DE LA PRESSE.—Plus de soixante convives assistaient à ce dîner qui a eu lieu samedi soir dans la grande salle du comité des bills privés. Des discours ont été prononcés par les honorables MM. Chapleau, Langelier, Lynch, Fable, Piquet et par MM. Duggan, Faucher de St-Maurice, Provancher, Tremblay de la Patrie, etc., etc.

M. Laforte, qui était chargé de la préparation du menu s'est surpassé lui-même. Nous lui en faisons nos compliments.

PERSONNEL.—Sa Grâce le duc d'Athole est arrivé à Québec hier soir, en promenade, avec sa suite. Il loge à l'hôtel St-Louis.

CALENDRIER.—Québec, le lundi, 23 mai 1881, 26e jour de la Lune. Il y a eu dernier quartier le vendredi 20 mai, à 10 heures 22 minutes du matin.

Le jour dure 15 heures 16 minutes, et la nuit 8 heures 44 minutes ; le Soleil se lève à 4 heures 19 minutes, passe au méridien à midi moins 3 minutes, et se couche à 7 heures et 35 minutes ; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 64 degrés et 0 dixièmes.

La Lune s'est levée à 1 heure 37 minutes du matin, a passé au méridien ce matin à 8 heures et 23 minutes, et s'est couchée à 3 heures 01 minute ; elle se lèvera demain matin à 2 heures 02 minutes.

EXAMEN.—M. George Théberge, de St-Marie, Beauce, a passé avec succès son dernier examen pour le notariat.

POUR LE SAGUENAY.—Le *St-Laurent*, capt. Barras, quittera le quai St-André demain matin à huit heures, pour Chicoutimi et la Baie des Ha ! Ha !

SOCIÉTÉ ST-GEORGES.—Il y aura assemblée générale ce soir, à 9 heures précises, dans la salle de répétitions, coin des rues St-François et Dorchester, n° 65, pour affaires très importantes, à laquelle tous les membres sont spécialement priés d'assister.

Par ordre.

F. X. FOURNIER, secrétaire.

VENTES PAR LE SHÉRIF.—Il a été acheté ce matin par M. Thomas Etienne Roy, les rentes mises en vente par le shérif de la succession Horacio Smith Anderson, de Québec formant quatorze lots et se montant à \$109 de rente par année. M. Roy a payé la somme de \$1165.00.

RECTIFICATION.—La nomination que nous annoncions samedi, de M. Alex. Brault comme missionnaire en chef du conseil Législatif en remplacement de feu F. X. Brault, son père, n'est pas une affaire décidée. On nous dit que le gouvernement dans cette nomination ne veut pas méconnaître les droits acquis de ceux qui, comme M. Papillon, sont depuis plusieurs années missionnaires (second du conseil Législatif, et que c'est sa ferme détermination à ce sujet de suivre l'ordre des promotions. Nous félicitons le gouvernement sur cette décision et nous espérons que les droits de M. Papillon seront reconnus.

ARRIVÉS AUX HOTELS.—Au *Mountain Hill House*, Québec, 23 mai 1881.—MM. Geo. Raymond, Déchambault ; Hilaire Billy, Beauce ; P. Hamilton, Ottawa ; E. Lemieux, Chicoutimi ; J. B. Petit, do ; Jos Chapleau, St-Paschal ; Odé. Casgrain, Rivière-Quelette ; J. Roy, Lévis ; John Hill, Rimouski ; E. O. Martin do ; A. E. Ouellette, Montréal ; M. et Madame Devillers, Lotbinière.

LE STEAMER DE LA MALLE.—Le *Moravian* est arrivé dans le port hier soir, à sept heures, avec 73 passagers de cabine, 44 de seconde et 801 d'entrepont. Le *Moravian* a passé sur sa route 17 navires remontant le fleuve.

ACCIDENT.—Un des chevaux de M. Laroche a pris la fuite dans la rue St-Augustin, et le conducteur en tombant entre le cheval et la voiture a reçu des blessures.

EFFONDREMENT.—Hier soir, vers sept heures, la bâtisse autrefois occupée comme une scierie dans le village Stadacona, et connue sous le nom de moulin à Richard sur les bords de la rivière St-Charles, s'est effondrée sur ses bases et a brisé le quai sur laquelle elle était bâtie.

ARRESTATION.—La police a arrêté cette nuit pour ivresse, un individu du nom de MacMahon que l'on croit échappé du pénitencier et sur la personne duquel on a trouvé trois habits, 4 vestes, une montre et un crayon en or et loquet volés à un hôtel dans la rue St-Nicolas. Son procès aura lieu cette après-midi.

DÉCÈS D'UN VÉTÉRAN DE 1812.—M. Jacques Poupart, cultivateur de Laprairie, est décédé vendredi, à l'âge avancé de quatre-vingt-dix-neuf ans.

M. Poupart était un des vétérans de la guerre de 1812, et avait servi comme sous-officier dans un régiment de volontaires.

—On écrit de St-Stanislas, comté de Champlain au *Messenger de Nicolet* :

Deux accidents viennent de jeter dans le chagrin deux familles de cette paroisse ; nous vous en donnons communications à la hâte.

1o. L'enfant de M. Alfred Bordeleau, âgé de 4 ans, a eu une main coupée par son petit frère qui jouait avec une hache. Le Dr Ferdi. Trudel fit l'amputation au poignet, et grâce à ses soins judicieux, le petit malade se porte bien maintenant.

2o. Jeudi dernier, le Dr Ferdi. Trudel fut appelé en toute hâte pour une petite fille de deux ans, enfant de M. Xavier Perron. Il était trop tard. Le docteur arriva sur les lieux, juste à temps pour constater les symptômes précurseurs d'une mort certaine.

D'après les témoignages recueillis, voici comment la mort eut lieu. Il y avait dans la maison une petite fiole contenant de la strychnine, poison qu'on avait acheté chez un pharmacien pour faire la chasse aux renards. La petite a pu s'emparer de la fiole ; elle a avalé de la strychnine et la mort s'est produite en moins de deux heures.

BIBLIOGRAPHIE.—M. M. Chs. T. Côté et Cie, industriels de cette ville, bien con-

nus pour leur esprit d'entreprise viennent de donner une nouvelle preuve de leur activité et de leur dévouement aux intérêts de l'Agriculture en publiant un livre éminemment pratique et spécialement destiné à la classe agricole. Le titre de l'ouvrage : "Coprogras ou procédé de Bommer pour fabriquer toutes sortes d'engrais," en dit assez pour en faire comprendre l'importance.

Jusqu'à aujourd'hui, la rareté des engrais—il n'y a pas à se le cacher—a été le plus grand mal dont l'agriculture a toujours souffert. La nouvelle méthode est appelée à faire un bien immense, dans l'exploitation de nos terres. Déjà nombre de cultivateurs américains l'ont adoptée et pour rien au monde, ils ne voudraient en suivre une autre.

Les principaux avantages du procédé comprennent la fabrication d'une masse considérable d'engrais, au moyen de matériaux à la disposition de tous les cultivateurs, la fumure la plus efficace appropriée aux besoins de chaque sol et de chaque espèce de plantes, etc.

La brochure que nous avons sous les yeux est une traduction de l'anglais faite par M. Arthur Thiboutot, assistant rédacteur du *Nouveliste*. Le travail est bien fait et fait honneur à son auteur.

Le gouvernement devrait s'empresser d'acheter un livre si utile pour le distribuer dans les campagnes. Il ne saurait par là rendre un meilleur service à la classe si importante des cultivateurs.

Le livre a été imprimé aux ateliers de MM. Gingras & Cie.

CHRISTOPHE COLOMB.—M. le comte de Roselly de Lorgues a eu l'honneur d'une audience particulière et a montré au Pape la collection précieuse des *Postulata* en faveur de la cause de canonisation de Christophe Colomb. Ces documents, lisons-nous dans l'*Univers*, sont au nombre de 534, et constituent une sorte de vote d'acclamation de l'épiscopat. On compte jusqu'ici comme signataires : 16 cardinaux, 5 patriarches, 97 archevêques, 335 évêques. D'autres prélats ont parvenu leurs *Postulata* à M. Roselly de Lorgues. Léon XIII s'est plu à louer le zèle de cet illustre découvreur, et a témoigné de son désir de voir élever aux honneurs des autels l'homme de la Providence qui a donné la moitié du monde à Jésus-Christ.

On sait qu'il appartient aux ordinaires de demander l'introduction de la cause après avoir recueilli les témoignages. L'évêque de Saint Domingue serait au nombre de prélats disposés à prendre l'initiative à ce sujet.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante la panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SINOPE CALMANT de MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 25 janvier 1881—1 an. 113

On reconnaît universellement

que les *Pilules Cathartiques* d'Ayer sont le meilleur de tous les purgatifs employés dans les familles. Elles sont le résultat de longues et laborieuses recherches couronnées de succès, et l'usage fréquent qu'en font les Médecins dans leur pratique, ainsi que toutes les nations civilisées, prouve qu'elles sont les meilleures et les plus actives de toutes les *Pilules* purgatives que la science ait inventées. Étant purement composées de végétaux, elles ne peuvent produire aucun mal. Sous le rapport de leur mérite intrinsèque et de leur puissance curative, nulles autres *Pilules* ne peuvent leur être comparées, et toute personne qui en connaît les propriétés, les emploiera selon qu'il sera nécessaire. Elles maintiennent le corps en parfait état et assurent le fonctionnement régulier du mécanisme humain.

Douces et efficaces, les *Pilules Cathartiques* d'Ayer sont spécialement adaptées aux besoins de l'appareil digestif dont elles préviennent et guérissent les dérangements, si elles sont administrées en temps utile. Ces *Pilules* sont le meilleur et le plus sûr remède pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate, avec lesquels il est nécessaire d'employer un purgatif anodin bien qu'énergique.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass., E. U., Chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

Québec, 5 octobre 1880—1 an. B

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de poumons incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnent un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrhumements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont

toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médecines. En vente à 25 cents la boîte partout.

Québec, 24 février 1881—1 an. E

HOLT & DEAN,
COURTIERS,
Agents Financiers et Comptables,
No. 82, Rue St-Pierre.
Biens fonds achetés et vendus; Hypothèques, Crédits de Banque, Avances sur connaissances, Recus de magasins de douane, Billets d'échange, etc., etc., négociés. Les comptes sont examinés, vérifiés et balancés.

DERNIÈRES QUOTATIONS.

Québec, 21 Mai 1881.

STOCKS	Demandé.	Offert.	Dernier dividende par an.
Banque de Québec.....	109	107	6
Union.....	964	94	4
Nationale.....	97	94	5
des Townships de l'Est.....	117	116	7
de Montréal.....	2084	208	8
des Marchands.....	126	1254	6
de Commerce.....	1344	154	8
d'Ontario.....	1024	1024	6
de Toronto.....	102	156	7
Banque Consolidée.....	20	19	6
Molson.....	114	1134	6
du Peuple.....	95	93	4
Jacques-Cartier.....	104	102	6
d'Echange.....	139	—	—
Association financière d'Ontario.....	1034	103	8
Association financière d'Ontario, ordinaire.....	—	110	8
Comp. des Chars Urbains de Québec.....	150	145	9
du Gaz de Québec.....	108	103	7
des Vapeurs.....	80	78	8
de la Traversée.....	122	120	8
l'Assurance.....	70	68	10
Royale Canadienne.....	574	—	5
du Télégraphe de Montréal.....	131	1304	7
du Télégraphe de la Puissance.....	98	—	5
des Chars Urbains de Montréal.....	1294	1284	6
de Navigation Richelieu & Ontario du Gaz, Montréal.....	141	140	10

Stocks achetés et vendus pour argent comptant et à termes

Le *Courrier du Canada*, est en vente chez MM. Drouin et frères, libraires, no. 96, Rue St-Joseph, St-Roch, et chez M. F. Béland, tabac-niste, rue et faubourg St Jean

IMPORTATIONS

22 mai.—Par le SS. *Moravian*, Archer, de Liverpool.—7 caisses de marchandises à P. Garneau et Frère. 53 do à Jos. Hamel et Frère. 5 do à Léger et Rinfret. 5 do à Thibautaud, Frère et Cie. 1 do à J. B. Laliberté. 4 do à M. Garant. 18 quarts de chaînes, 10 sacs, 3 caisses de quincaillerie à Beaudet et Chénier. 10 caisses d'oranges à Valin et Cie. 40 do à Giroux et Frère.—Le reste de la carg. pour Montréal.

DÉCÈS

A St-Augustin, Dlle Marguerite Batté, ci-devant de Québec, décédée samedi, le 21 courant, à l'âge de 70 ans, après une cruelle maladie de plusieurs années, soufferte avec une patience et une résignation que la religion seule peut inspirer.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

DES BILLETS À PRIX RÉDUITS pour hommes d'affaires et autres billets d'excursion et de retour, seront émis de toutes les stations, à St-Jean, Québec et Halifax, les 25, 26 et 27 courant, au prix d'un billet et un tiers de première classe. Ces billets seront bons pour le retour jusqu'à MARDI, 31 MAI inclusivement.

Bureau du Chemin de Fer Moncton, N. B., mai 1881.

Québec, 21 mai 1881—71. 224



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Fête de la Reine !

EXCURSIONS À PRIX RÉDUIT !

DES BILLETS d'excursion et retour seront émis à prix d'un voyage de première classe les 21, 23 et 24 mai, de toutes les stations sur la ligne à toute autre station.

Ces billets seront bons pour retourner jusqu'au 25 mai inclusivement.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 17 mai 1881.

Québec, 19 mai 1881—51. 221

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE

DANS LES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

DE LA

TEMPERANCE,

AURA LIEU DANS LE

Rond des Patineurs,

RUE ST-LOUIS,

Lundi Prochain,

LE 23 DU COURANT.

Sa Grandeur Mgr Taschereau,

Archevêque de Québec, présidera.

Des orateurs éloquents Français et Anglais adresseront la parole.

Tous sont priés d'y assister.

L'audience sera ouverte à 8 HEURES P. M.

Québec, 21 mai 1881—21. 225

Trouvée.

CE matin, une petite somme d'argent a été trouvée sur la rue St-Louis. La personne qui l'aura perdue, pourra en avoir possession en s'adressant à ce bureau, en prouvant propriété et en payant les frais de l'annonce.

Québec, 21 mai 1881—21. 222

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

CHANGEMENT D'HEURES.

A PARTIR DE

LUNDI, 16 MAI 1881.

Les trains partiront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPRESS.
Départ de Hochelaga pour Ottawa	8.30	5.15	
Arrivée à Ottawa	1.00 p.m.	9.45	
Départ de Ottawa pour Hochelaga	8.10	4.55	
Arrivée à Hochelaga	P. M.	9.25	
Départ de Hochelaga pour Québec	P. M.	10.00	
Arrivée à Québec	9.25	6.30 a.m.	
Départ de Québec pour Hochelaga	A. M.	P. M.	
Arrivée à Hochelaga	10.10	10.00	
Départ de Hochelaga pour St-Jérôme	P. M.	A. M.	
Arrivée à St-Jérôme	4.40	6.30	
Départ de St-Jérôme pour Hochelaga	P. M.	5.30	
Arrivée à Hochelaga	7.15		
Départ de St-Jérôme pour Hochelaga	A. M.	6.45	
Arrivée à Hochelaga	9.00		
Départ de Hochelaga pour Joliette	P. M.	5.00	
Arrivée à Joliette	7.25		
Départ de Joliette pour Hochelaga	A. M.	5.40	
Arrivée à Hochelaga	8.15		

[Trains Locaux entre Aylmer.]
Les trains quittent la Gare du Mile-End, dix minutes plus tard.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars Palais et des Chars Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains allant à et venant de Ottawa font rencontre avec les trains allant à et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

Les Trains font leur parcours d'après l'heure de Montréal.

Bureau général, 13, Places d'Armes

BUREAUX DES BILLETS :

13, Place d'Armes, MONTREAL.

204, Rue St-Jacques, Québec.

Vis à vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

L. A. SENECAI,

Surintendant Général.

Québec, 16 mai 1881.

J. J. HATHERLEY.

213

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

Québec, 12 mai 1881.

MAISON ETABLIE EN 1834.

J. F. AREL,

SUCCESSION DE AREL & CIE.

ANNONCE AU PUBLIC, et à ses amis en général, qu'il a transporté son établissement de la rue ST-PAUL, au No 95, rue ST-JOSEPH, et qu'il aura constamment en main un assortiment général et varié de meubles de ménage, consistant en

Meubles de Salon,
Chambre à Coucher,
Salle à Dîner,
Bibliothèques, Etc., Etc.,

Et tout ce qui concerne cette branche d'affaire.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Porte voisine de la Caisse d'Economies et du Bureau de Poste de St-Roch.

Québec, 18 mai 1881—1m. 220

Tapis! Tapis!

Tapis! Tapis!

Tapis Tapisserie,

Tapis Ecossais,

Tapis Hollands,

Tapis Impérial,

Tapis d'escalier,

Nattes Napier,

Nattes Cocoa,

Nattes Manille.

Rideaux en damas,

Rideaux en cretonne,

Rideaux en dentelle.

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

et les

Marchandises le meilleur mar

ché en cette ville.

BEHAN BROTHERS

RUE BUADE, HAUTE-VILLE.

Les meilleurs PRELATS ANGLAIS,

de toutes les largeurs.

Québec, 14 mai 1881.—15 mai 79c 76

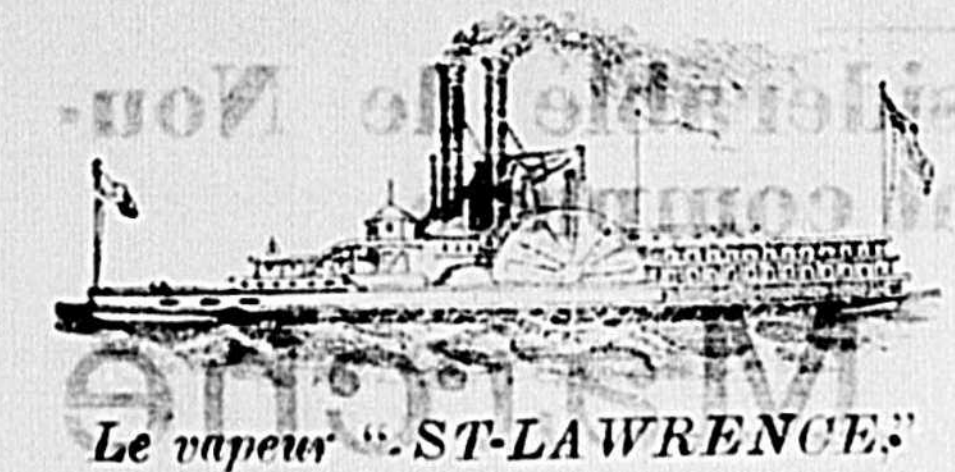
Québec, 14 mai 1881.

Québec, 14 mai 1881.

Québec, 14 mai 1881.

Québec, 14 mai 1881.

Québec, 14 mai 1881.</

La Compagnie de Navigation à Vapeur du
ST-LAURENT

Le vapeur "ST-LAURENT"
Capt. A. BARRAS
L'AISSIRRA le quai St-André, jusqu'à nouvel
ordre tous les MARDI, à 8 HEURES A. M.
pour Chicoutimi et Baie des Ha! Ha! et
arrêtera à la Baie St-Paul, les Eboulements,
Malbaie, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse
St-Jean, aller et retour.
Pour plus amples informations, s'adresser au
bureau de la Compagnie, quai St-André.
A. GABOURY, F.
Québec, 4 mai 1881.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du
Canada pour le transport des Malles
CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

81-81-Arrangement d'ÉTÉ.—81-81.

LES lignes de cette compagnie se composent
de vapeurs en part pour double engins suivants
construits sur la Clyde. Ils contiennent des
compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans
rivaux pour la force, la rapidité et le confort,
sont équipés avec toutes les améliorations
modernes que l'expérience pratique a pu suggérer,
et tous ont effectué les plus rapides traversées
dont il soit fait mention dans les annales
maritimes.

VAISSEAUX.	TON- NAGE.	COMMANDEMENTS.
PARISIAN.....	5400	Capt. J. Wylie.
SARINIAN.....	3200	Lt. Dutton, R. N. R.
CASSIAN.....	3400	Lt. Smith, R. N. R.
POLYNESIAN.....	4200	Capt. R. Brown.
COREAN.....	4000	
GRECIAN.....	3600	Capt. Legallais.
SARMATIAN.....	3600	Capt. A. Aird.
BUEEN AYREAN.....	3800	Capt. N. McLean.
SCANDINAVIAN.....	3000	Capt. H. Wylie.
PRUSSIAN.....	3000	Capt. J. Ritchie.
MORAVIAN.....	2650	Capt. J. Graham.
PERUVIAN.....	3400	Capt. Barclay.
CASPIAN.....	3200	Capt. Trocks.
HIBERNIAN.....	3400	Lt. Archer, R. N. R.
NOVA SCOTIAN.....	3300	Capt. Richardson.
AUSTRIAN.....	2700	Capt. J. Wylie.
NESTORIAN.....	2700	Capt. J. G. Stephens.
MANITOBIAN.....	3150	Capt. Home.
CANADIAN.....	2600	Capt. J. Miller.
CORINTHIAN.....	2000	Capt. Jas. Scott.
PHOENICIAN.....	2600	Capt. Menzies.
WALDENSIAN.....	2300	Capt. Stephens.
LUCERNE.....	2800	Capt. Kerr.
ACADIAN.....	1350	Capt. Cabel.
NEWFOUNDLAND.....	1500	Capt. Mylius.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique
et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq
jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service de la malle de
LIVERPOOL, LONDONDERRY ET QUEBEC.

Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI, et
de QUEBEC chaque SAMEDI, arrivant à LOCH
FOYLE pour prendre à bord et débarquer les
passagers et les malles qui vont en Irlande ou
en Écosse, ou qui en viennent.

De Québec :

PERUVIAN.....	7 mai.
POLYNESIAN.....	15 "
PARISIAN.....	21 "
SARDINIAN.....	28 "
MORAVIAN.....	4 Juin
SARMATIAN.....	11 "

Prix du Passage de Québec :
Cabine.....\$70 et \$80
Suivant les accommodements.
Intermédiaire.....\$40.00
Entrepont.....25.00

Les vapeurs du service de la malle de
LIVERPOOL, QUEENSTOWN, SAINT-JEAN,
HALIFAX ET BALTIMORE.

doivent effectuer leur départ comme suit :

De Halifax :

NOVA SCOTIAN.....	9 mai
HIBERNIAN.....	23 "
CASPIAN.....	6 "
NOVA SCOTIAN.....	20 "

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean :
Cabine.....\$20
Intermédiaire.....15
Entrepont.....6

Les vapeurs du service de
GLASGOW ET QUEBEC.

doivent partir de QUEBEC pour GLASGOW :
BUENOS AYREAN.....7 mai.
CANADIAN.....21
GRECIAN.....21
COREAN.....23
MANITOBIAN.....4 juin

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien
expérimenté.
On ne peut retenir de chambres si on ne
paie d'avance.

Des billets de connaissance sont accordés
à Liverpool et aux ports du Continent et à tous
les points du Canada et des États de l'Ouest.

Un vapeur avec les malles et les passagers
pour les Steamers de la Malle de Liverpool
laissera le quai Napoléon, chaque SAMEDI
MATIN, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples informations s'adresser à
ALLANS, RAÏ & CIE., Agent.
Québec, 2 mai 1881.

Jambons !!!

JAMBONS FRAIS FUMES, ÉPAULES,
BAS DE COTE.

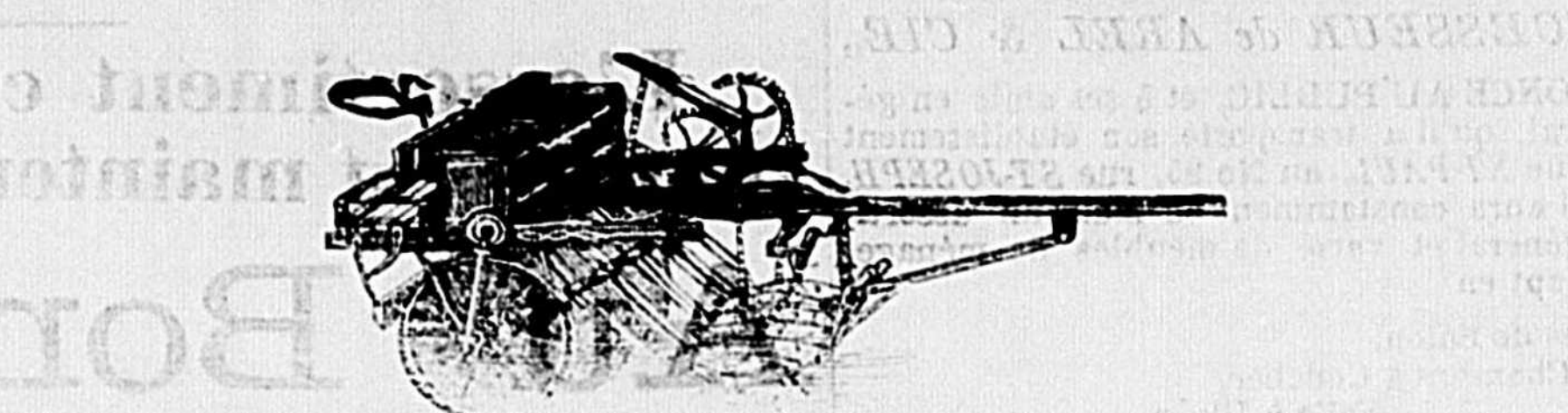
J. B. Renaud & Cie
72 à 82, Rue Saint-Paul.
Québec, 4 avril 1881

CE JOURNAL

peut-être trouvé sur
l'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL
& CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer
des contrats d'annonces pour ce journal à
New-York.

Québec, 25 mars 1880. 997

DE MENAGEMENT



Semoirs, Herse et Rouleaux combinés

CHS. T. COTE & Cie

FABRICANTS ET AGENTS
D'INSTRUMENTS AGRICOLES

No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-André,
QUEBEC.

SACHANT que depuis longtemps le besoin se faisait sentir à Québec, d'une maison où les
agriculteurs pourraient trouver tous les instruments perfectionnés nécessaires à l'agriculture,
nous sommes heureux d'annoncer aux cultivateurs de la Péninsule que nous sommes maintenant
en position de leur fournir les machines pour travailler la terre, faites d'après les modèles les plus
récents et perfectionnés, tels que :

Charrues à perche forgée et oreille d'acier pour deux chevaux.
" " en fonte pour deux chevaux.
" " forgée et oreille d'acier pour un cheval.
" " réversible pour côteaux, pour un ou deux chevaux.
" " dite " l'Amie du cultivateur ou charrues à trois sillons.

Trains auxquels on attache, toutes sortes de charrues, cultivateurs ou arrache-patates.
Arrache-patates de la fabrique " Almonde Works."
Herse en fer ou en bois et à double ou à simple action.
Rouleaux pour un ou deux chevaux avec herse et semoirs.

Cultivateurs pour un ou deux chevaux, aussi les sarclours de jardin avec les accessoires.
Semoir avec Herse, Rouleau, et appareil pour semer la graine de mil, l'instrument le plus
complet qui ait jamais été inventé, patente de Vessot.

Faneuses. La célèbre " Toronto ou Whiteleys," aussi la " Frost & Wood," nouveau
modèle " Buckeye."

Moissonneuses, de " Toronto ou Whiteleys," aussi de " Frost & Wood," moissonneuses
de " Smith Falls."

Faneuses pour un cheval.
Moulin à battre. Les célèbres moulins à battre, à un, deux et trois chevaux, de
Gray & Fils, Vermont, avec van, garantis pour battre de 300 à 500 minots par jour sans aucune
perte. Aussi machine à seie ronde et de travers mûne par un cheval, par les mêmes. Pelles à
cheval et grattoirs pour chemins. Aussi les moulins à battre patentes de Whittemore, mûns à la
main, capables de battre sept à dix minots par heure.

Barattes de " Blanchard " améliorées—Machines pour finir le beurre, un article indispen-
sable surtout pour les commerçants de beurre.

Machines à laver d'après les modèles améliorés, chaises-hamac.
Ceux qui ont besoin d'instruments agricoles feront bien de venir visiter notre assortiment
avant d'aller voir ailleurs ; toutes nos marchandises sont garanties, nos prix et nos conditions les
plus faciles pour le même genre d'affaires.

CHS. T. COTE & Cie,
No 30, rue St-Paul, et 32, rue St-André.

Bureau de Poste, Boîte 134.

N. B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de morceaux extras pour répara-
tions aux prix de la manufacture.

Nous avons besoin de bons agents dans les campagnes.
Québec, 8 novembre 1880. 63

A l'Enseigne du Pied de Couchette

Les vapeurs du service de la malle de
LIVERPOOL, LONDONDERRY ET QUEBEC.

Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI, et
de QUEBEC chaque SAMEDI, arrivant à LOCH
FOYLE pour prendre à bord et débarquer les
passagers et les malles qui vont en Irlande ou
en Écosse, ou qui en viennent.

doivent effectuer leur départ comme suit :

De Québec :

PERUVIAN.....	7 mai.
POLYNESIAN.....	15 "
PARISIAN.....	21 "
SARDINIAN.....	28 "
MORAVIAN.....	4 Juin
SARMATIAN.....	11 "

Prix du Passage de Québec :
Cabine.....\$70 et \$80
Suivant les accommodements.
Intermédiaire.....\$40.00
Entrepont.....25.00

Les vapeurs du service de la malle de
LIVERPOOL, QUEENSTOWN, SAINT-JEAN,
HALIFAX ET BALTIMORE.

doivent effectuer leur départ comme suit :

De Halifax :

NOVA SCOTIAN.....	9 mai
HIBERNIAN.....	23 "
CASPIAN.....	6 "
NOVA SCOTIAN.....	20 "

Prix du passage entre Halifax et Saint-Jean :
Cabine.....\$20
Intermédiaire.....15
Entrepont.....6

Les vapeurs du service de
GLASGOW ET QUEBEC.

doivent partir de QUEBEC pour GLASGOW :
BUENOS AYREAN.....7 mai.
CANADIAN.....21
GRECIAN.....21
COREAN.....23
MANITOBIAN.....4 juin

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien
expérimenté.
On ne peut retenir de chambres si on ne
paie d'avance.

Des billets de connaissance sont accordés
à Liverpool et aux ports du Continent et à tous
les points du Canada et des États de l'Ouest.

Un vapeur avec les malles et les passagers
pour les Steamers de la Malle de Liverpool
laissera le quai Napoléon, chaque SAMEDI
MATIN, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples informations s'adresser à
ALLANS, RAÏ & CIE., Agent.
Québec, 2 mai 1881.

doivent effectuer leur départ comme suit :

De Québec :

PERUVIAN.....	7 mai.
POLYNESIAN.....	15 "
PARISIAN.....	21 "
SARDINIAN.....	28 "
MORAVIAN.....	4 Juin
SARMATIAN.....	11 "

Prix du Passage de Québec :
Cabine.....\$70 et \$80
Suivant les accommodements.
Intermédiaire.....\$40.00
Entrepont.....25.00

Les vapeurs du service de la malle de
LIVERPOOL, QUEENSTOWN, SAINT-JEAN,
HALIFAX ET BALTIMORE.

doivent effectuer leur départ comme suit :

De Halifax :

NOVA SCOTIAN.....	9 mai
HIBERNIAN.....	23 "
CASPIAN.....	6 "
NOVA SCOTIAN.....	20 "

CHEMIN DE FER



INTERCOLONIAL.

1880—Arrangements d'hiver—1880

Le et après LUNDI, le 29 NOVEMBRE, les
trains marcheront tous les jours, les dimanches
exceptés comme suit :

Laisseront la Pointe Lévis
Heure du
Chemin de Fer. Québec.

Train d'Express pour
Halifax et St. Jean..... 8.10 A. M. 7.55 A. M.
Train d'Accommodation
et de la Malle..... 9.30 A. M. 9.15 A. M.
Train de Fret..... 6.45 P. M. 6.30 A. M.

Arrivera à la Pointe Lévis.
Train d'Express d'Ha-
lifax et de St. Jean..... 8.05 P. M. 7.50 P. M.
Train d'Accommodation
et de la Malle..... 3.40 P. M. 3.25 P. M.
Train de Fret..... 5.20 A. M. 5.05 A. M.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent
à leur destination le dimanche tandis que ceux
partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à
Campbelltown. Le char Pullman quitte la
Pointe-Lévis les mardis jadis et samedis va
jusqu'à Halifax et celui qui part les lundis mer-
credis et vendredis, va jusqu'à St. Jean.

Bureau du C. de P. Moncton, N. B. 23 nov 1880.
D. POTTINGER,
Surintendant en chef.
Québec, 27 novembre 1880. 1105

Le et après le 7 courant, le steamer de la
Traverse quittera

QUÉBEC. STATION DE LEVIS.
A. M. A. M.
7.15 Express pour
Halifax. 7.40 Malle de l'Ouest

8.45 Train mixte pour
Richmond et Malle
pour Rivière du Loup.
P. M. P. M.
5.00 Train du marché
pour la Rivière du
Loup. 6.25 Train mixte
pour Richmond.
7.00 Malle pour
l'Ouest. 7.50 Express de
Halifax

Les Samedis seulement.—1.30 P. M. Malle an-
glaise par voie de Rimouski.

Il y aura des voyages intermédiaires pour le
fret.
Québec, 11 mai 1881. 669

Graine de semence.

Blé, Avoine,
Orge, Pois,
Graine de mil,
Graine de trèfle

J. B. RENAUD & CIE.,
72 à 82, Rue St-Paul.
Quebec, 14 mai 1881. 111

CHAPEAUX

NOUS étalons maintenant un assortiment
complet de marchandises.
Nous avons les dernières nouveautés en
fait de
CHAPEAUX DE FEUTRE durs et moux
COMPRENANT LE
NOUVEAU
ET AUTRES VARIÉTÉS.

JAMES C. PATERSON
27, RUE BUADE.
Québec, 23 mars 1881 1062

HELLO ?

LES agents peuvent faire plus d'argent on
vendant nos nouveaux téléphones que
dans aucune autre ligne. Envoyez \$4.00
pour un échantillon double et la brochure pour
le relayer et faire les expériences. Satisfaction
garantie, ou argent remis. Grands profits.
Adressez : U. S. TELEPHONE CO.,
123, Clark street,
Chicago, Ill.
Québec, 13 avril 1881—3m. 179

Bazar

SAINT-ROUALD D'ETCHEMIN.
Pour venir en aide à la construction d'une mai-
son pour les Chers Frères du Sacré-Cœur.

DANS le cours du mois de JUILLET prochain,
il se tiendra à St-Romuald, un bazar pour
venir en aide à la construction d'une maison
d'école, tenue par les Chers Frères du Sacré-
Cœur, déjà établis dans cette paroisse. Les
personnes charitables qui désirent favoriser cette
bonne œuvre, pourront remettre les objets
qu'elles destinent à ce bazar aux Dames direc-
trices dont les noms suivent :

Mesdames Joseph Fortin, Alphonse Gravel,
Malcolm Guay, Philéas Jones, Joseph Lachance,
Edward McNaughton, Michael Nolan, Ferdinand
Villeneuve, et Demoiselles Ursula Cantin, Éléo-
nore Labrie et Mary Jane Pelletier. toutes de
St-Romuald.

ANT. GAUVREAU, père, curé,
St-Romuald, 9 mai 1881.
Québec, 11 mai 1881. 209

AVIS AUX MM. DU CLERGÉ, ETC

Etablissement d'architecture
religieuse.

David Ouellet,
ARCHITECTE.

BUREAUX ET ATELIERS.—85, RUE D'ARCAILLON.

SPECIALITÉ de plans et surveillance de
la construction d'églises, de presbytères, de
communautés religieuses, exécutions d'ouvrages
d'architecture de toutes sortes.
Prix et conditions faciles.
Québec, 12 juillet 1880—1 an 1150

IMPORTATIONS !

1881—PRINTEMPS—1881.
Québec, Mai 1881.

NOUS prenons la liberté de vous donner con-
naissance des importations améliorées
qu'a subies, ce printemps, notre magasin de
détail.

Les demandes pressantes de notre commerce
de gros, qui s'est étendu chaque année, nous
ont engagés à transporter ce département dans
les vastes locaux de la Compagnie du
Richelieu, RUE D'ARCAILLON.

L'ancienne maison à l'heure qu'il est, com-
prend donc une superficie de 18 000 pieds carrés,
le tout formant six étages. Deux portes d'entrée,
l'une sur la rue Sous-le-Fort et l'autre sur la
Côte de la Montagne, donnent accès aux divers
départements disposés comme suit :—

PREMIER ÉTAGE
(Entrée rue Sous-le-Fort :)
Étoffes à Robes, Soirées, Moires Antiques, etc.,
Plumes blanches, blanches noires et de couleurs,
Fleurs, Rubans, Dentelles, etc.,
Lingerie pour Dames et Enfants,
Parasols, Entousses, etc.

DEUXIÈME ÉTAGE :
Draps noirs, Casimirs noirs et de couleurs,
Serges, Tweeds Canadiens,
Anglais et Écossais,
Chapeaux de Soie, de Paris et de Londres,
Chapeaux de Feutre de Christy etc.
Chapeaux de Paille
pour Dames et Enfants,
Cols, Cravates, Chemises,
de toutes sortes,
Casimires, etc.

Trois tailleurs expérimentés sont
attachés à ce département.

TROISIÈME ÉTAGE :
Indiennes, Coutilis, Cotons jaunes et blancs, Har-
rocks, Batistes, Toiles à Drap et à Oreiller
Coton à drap, Couvertures de Laine, Cou-
vre-pieds, etc.

QUATRIÈME ÉTAGE
(Entrée sur la Côte de la Montagne :)
Tapis Bruxelles, Tapissierie, Écossais, Kidder
minster, Napier, Jute, etc., Bordures et
Tapis à Escaliers correspondant, Prêlats
Écossais, Anglais, Américains et
Canadiens.

CINQUIÈME ÉTAGE :
Rideaux de Point et de Mousseline, Mousseline
et Point à Rideaux, Ropp Dams, soie et
laine, Crêtonnes, Corniches, Poles et Mains
de Cuivre, Cordes et Glants de toutes
nuances, etc., etc.

SIXIÈME ÉTAGE :
Matelas, Glaces de Miroirs, Papiers Points, Vali-
ses, Porte-Manteaux, Sacs de Voyage de
tous genres, etc.

Nous tenons encore à faire remarquer que
nous avons toujours en main un assortiment
complet pour les

Messieurs du Clergé
ET LES
COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES :
Merinos et Paramatas à soutane, Ceintures avec
frange riche et demi-riche, Ornaments
d'Églises, Franges, Galons d'Or, fin et
d'Or, Galon d'argent fin, Soie
noire, Toile fine, (brin rond)
etc., etc.

Chasubles,
Croix d'ornement,
Dams,
Soie, etc., etc.
Glands d'or et d'argent,
Encens

Le département de Tapis est sous le contrôle
et la surveillance immédiate d'un employé de
longue expérience, qui voit lui-même à la coupe
et à la pose des Prêlats et des Tapis.

La maison est en ce moment en pourparlers
avec un entrepreneur au sujet de la construction
d'un ascenseur à vapeur, pour la commodité des
visiteurs.

L'agrandissement de notre établissement de
détail a exigé une augmentation remarquable
du personnel, et nous avons la présomption de
croire qu'en tout temps, les commandes seront
exécutées sous le plus court délai et avec la
plus stricte attention.

Les maisons de gros et de détail font qu'un
seul et même établissement, et sont sous le
même contrôle.

Notre établissement étant à proximité
de l'Éléveur qui conduit à la Terrasse Fron-
tenac, se trouve à une distance comparati-
vement courte des divers points de la Haute
Ville : une communication par téléphone est
établie avec tous les points de la ville.

Jos. Hamel & Freres
58, Rue Sous-le-Fort,
No 62, COTE DE LA MONTAGNE.
Québec, 3 mai 1881.

Bazar annuel

EN FAVEUR DE
l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus,

Qui se tiendra dans le mois d'OCTOBRE
prochain, à la salle Jacques Cartier, St-Roch,
sous le patronage distingué de Sa Grandeur Mgr
l'Archevêque de Québec, et de Messieurs les
Membres du Clergé.

Les Dames dont les noms suivent présideront
les tables au bazar :

Table du Sacré-Cœur : Madame P. B. Gingras
assistée par Mesdames Dr. Dion, Dr. Fiset et N.
Lachance.

Les Enfants de Marie, St-Sauveur : Mme Petit,
assistée par Mesdemoiselles M. Bilodeau, S.
Verret, J. Savard, et M. Langevin.

Table St-Joseph : Mme U. Lapointe, assistée
par Mesdames O. Migner, N. Consigny et T.
Nolette.

Table Ste-Anne : Mme J. Picard, assistée par
Mme L. Popin.

Table St-Jean-Baptiste : Mme G. Roy, assistée
par Mme A. Racine.

Table St-Roch : Mme Frs Blouin, assistée par
Mesdames Chs Guirard, Louis Blouin et De
Lamarre.

Table St-Vincent de Paul : Mme J. Lachance,
assistée par Mme J. Lamoignon.

Table St-Patrice : Mme B. Leonard, assistée
par Mesdames J. Chaloner, O'Donnell, J. Smith
et W. Battis.

Table Ste-Ange : (Rafalechissements)—Mme P.
Lapierre, assistée par Mesdames Renaud et P.
S. Audibert.

Les personnes charitables ayant quelques
articles à offrir, sont respectueusement priées de
les envoyer aux dames ci-haut mentionnées, ou
à l'Hôpital du Sacré-Cœur.

Révd JOS. MARQUIS, Père,
Directeur.
Québec, 2 mai 1881.—5m. 200

PLUS GRANDE MERVEILLE DES
TEMPS MODERNE